

**S. I. A. E. P. - SYNDICAT DISTRIBUTION EAU POTABLE
DE LAUZERTE - MONTAIGU DE QUERCY - BOULOC - BELVEZE - SAINTE JULIETTE**

Maison de la Communauté de Communes Quercy - Pays de Serres

Le Bourg - 82190 TOUFFAILLES

Tél./Fax 05.63.39.56.82 - Mail : sie-lauzerte@orange.fr

Permanence secrétariat le mardi de 14 h à 17 h

Ste Juliette, le 23 mai 2011.

Madame, Monsieur,

La période de sécheresse que nous connaissons depuis plusieurs mois déjà est très préoccupante pour l'agriculture et l'élevage et aura des conséquences graves sur ces activités économiques.

En ce qui concerne l'alimentation en eau potable de notre réseau, il n'y a pas, pour l'instant, de prévision de restrictions localement mais il faut rester vigilant, d'autant plus que la période estivale avec ses pics importants de consommation n'est pas encore commencée.

Chacun de nous peut participer individuellement à économiser l'eau potable particulièrement dans cette période difficile, et je rappelle quelques idées simples pour une maîtrise de la consommation :

1 - Evitez d'arroser les pelouses et les jardins d'agrément par le réseau d'eau potable et plantez de préférence des espèces dites « méditerranéennes » qui demandent peu d'eau.

2 - Sensibilisez votre entourage et en particulier les jeunes aux gestes anti-gaspillage dans la vie courante, par exemple pendant la toilette. On peut aussi utiliser l'eau de rinçage des légumes pour arroser les plantes. Les exemples ne manquent pas !

3 - Suivez votre consommation : Le compteur et l'installation intérieure sont sous votre responsabilité. Un contrôle régulier par vos soins est indispensable pour vous permettre de détecter les fuites éventuelles au plus tôt :

- Si la fuite se situe avant le compteur, vous devez le signaler à la SAUR au 05.81.91.35.07
- Si la fuite se situe après le compteur, vous devez alerter votre plombier habituel.

- 4 - Si vous quittez votre résidence pour plusieurs mois** (ou même quelques semaines) :
- Vérifiez que tous les robinets sont correctement fermés, y compris les chasses d'eau...
 - Le compteur doit être protégé du gel et il doit en plus être fermé, et l'installation purgée.
 - Sur simple demande, la SAUR viendra fermer votre compteur et viendra le ré-ouvrir à votre retour¹.

5 - Alerte la S.A.U.R. au 05.81.91.35.07 lorsque, au hasard de vos promenades ou de vos activités, vous découvrez une fuite sur le réseau public.

Bon été à tous.

Agnès PALMIE
Présidente du S.I.A.E.P.

¹ Ce service est payant : 53.20 € pour la fermeture + 53.20 € pour la réouverture mais la SAUR assumera en cas de fuite.

Le Syndicat des Eaux existe depuis 1962.

Ses adhérents sont les communes de : Belvèze, Boulloc, Lauzerte, Montaigu-de-Quercy et Sainte-Juliette. Il dessert 2.230 abonnés.

Il assure la distribution de l'eau potable sur son territoire. Il n'est pas chargé de l'assainissement.

Le Syndicat est propriétaire du réseau et finance les investissements et les travaux. Il a délégué l'exploitation du réseau par contrat d'affermage à la Société S.A.U.R.